CMH
L'URGENCE C'EST VOUS

GREVEN MAYLON
RUE FRANçOIS BEGON,10
4400 FLEMALLE
BELGIQUE

FACTURE N° 260504-000270

N° CLIENT	DATE	ECHEANCE	NOS REFERENCES	DATE D'INTERVENTION	PAGE
312862	2026-05-04	2026-06-03	260504-000270	06/03/2026	1 de 2

Désignation	Montant
Intervention urgente	1 550,00 €

KM route : 284
De RUE FRANçOIS BEGON,10, FLEMALLE, 4400, BELGIQUE
à GHDC (Grand hôpital de Charleroi), Rue du Campus des Viviers 1, 6060, Charleroi, Belgique

AUX	BASE	TVA
	1550	0,00

TOTAL H/TVA	1 550,00 €
TOTAL TVA	0,00 €
INTERVENTION DE VOTRE MUTUELLE	1 100,00 €
SOLDE à VERSER	**450,00 €**

e soussigné déclare que
REVEN MAYLON
été transporté(e) dans le cadre de la loi
8 juillet 1964

entre Médical Héliporté Bra-sur-Lienne
ivier PIROTTE
ordinateur operationnel

nexe : demande d'intervention dans les
is de transport relative à l'assurance
ligatoire.

Réf. paiement : +++026/0504/27003+++

Centre Médical Héliporté
09, Rue Bierleux
4990 Bra sur Lienne
Tél. 086/45 03 39
www.centremedicalheliporte.be

NDITIONS GERERALES
La présente est payable dès réception. 2 - Vous pouvez présenter cette facture, avec la preuve de paiement à votre mutualité/assurance. 3 - Le contractant fera valoir, peine de déchéance, ces réclamations par écrit et par recommandé dans les huits jours de la réception de la facture. 4 - En cas de non-paiement d'une facture au comptant dans les 30 jours de sa date d'émission, un premier rappel sera envoyé sans facturation du moindre frais. A l'expiration d'un délai de 14 jours calendriers prenant cours le 3ème jour ouvrable qui suit celui de l'envoi du premier rappel, en cas de non-paiement ou de paiement partiel, le montant restant dû sera majoré d'intérêts de retard calculés au taux légal et d'une indemnité forfaitaire égale à : 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ; 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 150 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros. 5. En cas de litige, seules les juridictions de Stavelot et Verviers seront compétentes.